

## Compte-rendu du conseil municipal du 3 JUIN 2016

**Etaient présents:** Mmes Andrée VIELVOYE, Marie-Renée EYMARD, Véronique LE GURUN  
Caroline LE GURUN  
Mrs Philippe LE FUR, Patrick LE FUR, Alan LE GURUN, Patrick SOUNY,  
Gwendal LE ROUX

**Absents :** M Angèle LE FUR a donné pouvoir à Patrick SOUNY  
Elsa BRUGALE a donné pouvoir à Caroline LE GURUN

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30

### **1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 Avril 2016**

#### ***Approbation à l'unanimité***

### **2- P.L.U. : Arrêt**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été étudié, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet n° 2 du futur P.L.U.

Elle rappelle les diverses contraintes : Loi littoral, Loi Alur, SCOT, Plan Local d'Habitat et dernièrement la protection des zones de captage

Elle rappelle également les éléments de contexte qui ont conduit à renouveler complètement la procédure et expose le projet N°2 prêt à être arrêté. Il contient :

- Le rapport de présentation
- Le P.A.D.D. (Projet d'aménagement et de développement durable)
- Les O.A.P. (Orientation d'aménagement et programmation)
- Le règlement écrit
- Le règlement graphique
- Le tableau de servitude d'utilité publique
- Les annexes sanitaires
- Le recensement des zones humides et des cours d'eau

#### **Après délibération,**

**Les membres du Conseil Municipal, 6 voix pour, 3 Abstentions, 2 Contre :**

**Arrêtent le projet n°2 du Plan Local d'Urbanisme élaboré par la commune tel qu'il est annexé à la présente.**

**Les 3 abstentions ont été justifiées par le manque de souplesse laissé par les services de l'état, il n'est pas tenu compte de la spécificité des îles**

### **3- Choix de l'architecte pour la rénovation du bâtiment de la mairie**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 29 février dernier, il a été décidé de réaménager les locaux du bâtiment Mairie. Le projet de restructuration de l'ensemble s'avère indispensable pour un bon accueil du public et la valorisation des espaces obsolètes au-dessus de la Mairie. La commune a lancé une information pour la maîtrise d'œuvre et une consultation courrier.

Deux cabinets ayant de bonnes références ont répondu à l'offre. La demande correspondait à une mission de base au sens de la loi MOP complétées par des missions complémentaires de descriptif quantitatif, OPC et étude thermique. Les honoraires étaient également demandés (voir tableau analyse joint).

Les 2 réponses intéressantes concernaient le Cabinet Briand de Nantes et le Cabinet Concept Hermine Habitat de Pluvigner.

#### **Après délibération,**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet CONCEPTS HERMINE HABITAT de PLUVIGNER pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération (études, conventions, contrats, etc...) afin d'assurer un bon déroulement du programme.**

#### **4- Droit de préemption**

1- Vente des parcelles AE 189, AE 1130 AE 1129 pour une surface de 95 ca pour une valeur de 266 500 €

**Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas appliquer le droit de préemption**

2- Vente de la parcelle AE 734 d'une surface de 495 ca pour une valeur de 629 400 €

**Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas appliquer le droit de préemption**

3- Vente de la parcelle AD 536, AD 503, AD 483 d'une surface de 406 ca pour une valeur de 235 000 €

**Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas appliquer le droit de préemption**

#### **5- Questions diverses**

##### **1- Tarif mouillage passagers (près de la Vieille)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération N° 2015 – 67 du 31 juillet 2016 il avait été décidé la création d'une zone de mouillage et d'équipements légers (Z.M.E.L.) demandée par l'état.

Dans le cadre de cette étude, la commission nautique locale du 10 Avril 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité pour une zone de mouillage des navires à passagers au sud du rocher de la Vieille (carte en pièce jointe) et autorise la mise en place de 4 mouillages qui devront être installés par les compagnies concernées.

Madame le Maire propose de demander une redevance annuelle de 400.00 € par mouillage.

#### **Après délibération,**

**Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.**

## **2- Demande d'informations d'une Conseillère :**

### **a. Le devenir de l'ancien bâtiment des pêcheurs**

Une demande est faite à Madame le Maire pour utiliser l'ancien bâtiment des pêcheurs pour stocker du matériel.

#### **Réponse de Madame le Maire**

**La mairie n'étant pas propriétaire du bâtiment, les négociations doivent se faire avec le GPAH et donc les pêcheurs**

### **b. Le devenir de la visio-conférence**

Elle demande à Madame le Maire si la visio-conférence pourrait être utilisée par le collège.

#### **Réponse de Madame le Maire**

**Le matériel a été enlevé du local du bâtiment des pêcheurs pour cause d'humidité, il a été stocké à la salle communale. Ce matériel pourrait être utilisé par le collège, il faudrait qu'une demande soit faite par le principal du collège.**

### **c. Le déchargement de la barge**

Elle signale à Madame le Maire que le personnel de la mairie n'est pas toujours présent à l'heure d'arrivée de la barge et que c'est le personnel de la Compagnie qui doit faire le déchargement

#### **Réponse de Madame le Maire**

**Il sera rappelé au personnel municipal d'être présent lors de l'arrivée de la barge**

### **d. Le ressenti des touristes sur l'accueil**

La conseillère municipale relate avoir recueilli le ressenti de touristes se plaignant d'un accueil peu chaleureux de la part des insulaires.

**Madame le Maire clôt le Conseil Municipal à 21 h 20**